

RESOLUTIONS & DECLARATIONS

Adoptées par l'Assemblée annuelle de la FEJ
La Haye, Pays-Bas
11-12 mai 2023

SUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

1. Sur la liberté de la presse en France

Déposée par le SNJ-CGT

Malgré les avancées qui ont pu être ressenties en 2022, la situation en France reste précaire et se détériore. En 2023, nous avons recensé au moins 25 cas d'obstruction à la presse, avec des cas allant de l'invective à l'arrestation arbitraire, voire l'agression des journalistes.

De façon globale, la police et la gendarmerie sont le principal facteur d'obstruction à la presse.

Nous avons notamment recensé une situation d'arrestation qui semble complètement hors cadre légal, suite à la présence de peinture visible aux rayons UV, tirée avec des armes spéciales par des gendarmes. Un journaliste de Radio France a fini ainsi en garde à vue pour "participation à un groupement en vue de violences volontaires contre des personnes ou de dégradation de biens ».

Notre confrère, détenteur d'une carte de presse, se trouvait à Sainte-Soline, où se déroulait une manifestation contre la construction d'une "mégabassine" sur laquelle il réalise un documentaire au long cours

Un autre journaliste, clairement identifié presse, a été pris à parti par une équipe Brav-M et étranglé, alors qu'il était sur le terrain pour couvrir une manifestation pour sa rédaction. A cela s'ajoute un nombre important de menaces, agressions verbales, interdictions d'accès, ou de rester sur place.

Un autre aspect important à souligner, c'est la confiscation d'EPI (équipement de protection individuelle) ce qui ne permet plus aux journalistes concernés de faire leur travail sans être mis en danger à cause des gaz lacrymogènes ou des projectiles (casques confisqués). Une atteinte grave au droit d'informer en sécurité.

La Fédération européenne des journalistes (FEJ) réunie en son assemblée générale annuelle à La Haye les 11 et 12 mai 2023, tient à apporter tout son soutien aux journalistes français et aux syndicats qui les représentent.

La FEJ, qui contribue grandement aux nombreux signalements de ces situations sur la plateforme du Conseil de l'Europe « pour la protection du journalisme et la sécurité des journalistes », va continuer à dénoncer ces atteintes à la liberté d'informer et d'être informé au niveau européen et à agir concrètement avec les instances européennes pour améliorer cette situation.

2. Sur les menaces croissantes à la liberté des médias en Pologne

Déposée par la Société des journalistes (Pologne)

L'assemblée annuelle de la Fédération européenne des journalistes (FEJ), réunie à La Haye, aux Pays-Bas, les 11 et 12 mai 2023,

note que le 28 avril 2023, le chef du régulateur polonais des médias électroniques (le Conseil national de la radiodiffusion - KRRiT) a imposé une amende de 80 000 PLN (18 000 euros) à TOK FM, une station de radio d'information, pour avoir diffusé une interview dans laquelle un journaliste déclarait qu'un nouveau manuel scolaire approuvé par les autorités "ressemblait parfois à un manuel de la Hitlerjugend". Selon le directeur de KRRiT, cette déclaration constitue un "discours de haine", interdit par la loi. La station de radio nie l'accusation et prévoit de faire appel de l'amende devant les tribunaux. Les éditeurs du manuel ont déjà supprimé les passages critiqués, reconnaissant ainsi que la critique était justifiée.

Les élections législatives doivent avoir lieu cet automne en Pologne et il est essentiel que les médias soient précis et impartiaux pour permettre aux électeurs de faire un choix éclairé dans les urnes. Le KRRiT devrait veiller à ce que les radiodiffuseurs, commerciaux et public, respectent les règles d'impartialité définies par la loi polonaise sur les médias.

Lors des dernières élections législatives de 2019, les médias publics ont ignoré ces règles d'impartialité à tel point que les observateurs électoraux internationaux de l'OSCE ont conclu que, malgré les efforts des radiodiffuseurs indépendants pour assurer un certain équilibre, la couverture médiatique de l'élection était sérieusement orientée en faveur du parti au pouvoir. En 2023, les informations politiques et les émissions d'actualité diffusées par les médias publics favorisent à nouveau ouvertement le parti au pouvoir et rien n'indique que cela changera au cours de la campagne électorale.

Dans le même temps, le KRRiT semble vouloir faire pression sur les radiodiffuseurs indépendants pour qu'ils réduisent leurs contenus jugés hostiles au parti au pouvoir en signalant, par le biais de ces amendes, que le renouvellement de leur licence de radiodiffusion, qui doit avoir lieu dans un avenir proche, pourrait être affecté négativement. Pour la radio TOK FM, le renouvellement arrive à échéance au moment des élections parlementaires de 2023 et pour TVN, une chaîne de télévision détenue par Warner Brothers, au début de l'année 2024.

C'est pourquoi l'assemblée annuelle de la FEJ à La Haye a chargé le comité directeur de la FEJ de demander au Conseil national de la radiodiffusion de Pologne de :

- révoquer l'amende infligée à TOK FM et de mener le processus d'attribution des licences de manière impartiale et équitable, conformément à la loi ;
- de travailler avec la Commission électorale nationale polonaise (PKW) pour s'assurer que la couverture des élections par les médias publics et commerciaux est impartiale, juste et précise, garantissant ainsi des élections libres et équitables.

SUR LA SÉCURITÉ DES JOURNALISTES

3. Sur l'intimidation et le harcèlement des journalistes par des régimes étrangers

Déposée par la NVJ (Pays-Bas)

L'assemblée annuelle de la Fédération européenne des journalistes (FEJ), réunie à La Haye, aux Pays-Bas, les 11 et 12 mai 2023,

Notant que la journaliste néerlandaise et membre de la NVJ Marije Vlaskamp a récemment été victime de menaces et intimidations de la part de puissances liées aux autorités chinoises.

Notant que des menaces ont été envoyées à la journaliste sur Telegram. En outre, des efforts ont été déployés pour s'appropriier l'identité numérique de Marije Vlaskamp en essayant de l'associer à un attentat à la bombe annoncé à La Haye.

Les intimidateurs ont fait pression sur Marije Vlaskamp pour qu'elle retire un article critique à l'égard de la Chine (pour plus d'informations, cliquez ici) : [Comment une journaliste du Volkskrant est devenue la cible d'intimidations chinoises](#).

Notant que de plus en plus de journalistes à travers l'Europe sont confrontés à des menaces et des intimidations transfrontalières similaires de la part de régimes cherchant à influencer ou des publications critiques à l'égard de leur pays.

L'AG de la FEJ appelle le comité directeur de la FEJ à :

- sensibiliser ses membres afin qu'ils se préparent (numériquement) à pouvoir, si besoin, faire face à ce type d'intimidations et de menaces de la part d'États étrangers ;
- condamner fermement ces formes d'intimidation exercées directement ou indirectement par des États étrangers à l'encontre de journalistes indépendants ou de leurs sources ;
- soutenir les journalistes individuels confrontés à ce type d'intimidation.

4. Sur la protection effective des journalistes kurdes demandeurs d'asile contre l'expulsion vers la Turquie, qui met en danger les droits fondamentaux et la vie, et, dans ce contexte, sur les expulsions/rapatriements dangereux de la procédure Dublin

Déposée par impressum (Suisse)

L'assemblée annuelle de la Fédération européenne des journalistes (FEJ), réunie à La Haye, aux Pays-Bas, les 11 et 12 mai 2023,

Remercie le secrétariat général et le comité directeur de la FEJ pour la diversité et l'efficacité des actions menées de longue date par la FEJ pour protéger les journalistes en Turquie. Néanmoins, la Turquie reste un endroit dangereux pour les journalistes, en particulier ceux d'origine kurde, qui sont critiqués à l'égard du régime.

Les événements actuels montrent que le rapatriement des demandeurs d'asile vers certains pays de l'espace Dublin comporte également le risque d'un refoulement qui viole les droits fondamentaux. Cela signifie que même ce premier rapatriement doit être considéré comme une violation du principe de non-refoulement en vertu du droit international et donc comme une violation grave du jus cogens international et des droits de l'homme. La Croatie, en particulier, se trouve sur une route de fuite empruntée par de nombreux réfugiés en provenance de Turquie, et de nombreux réfugiés sont contraints de laisser leurs empreintes digitales par les autorités croates. En conséquence, d'autres pays ne vérifient pas les demandes d'asile de ces réfugiés, en particulier des journalistes kurdes, et les renvoient en Croatie en s'appuyant sur l'accord de Dublin. En Croatie, en revanche, le risque d'expulsion vers la Turquie est considérable. En effet, la Croatie est connue pour entretenir activement et avec grand intérêt de bonnes relations diplomatiques avec le régime turc. En outre, les demandes d'extradition turques ont une probabilité particulièrement élevée d'être satisfaites en Croatie. Les avis d'experts croates et d'autres experts confirment ces dangers réels et considérables.

L'AG de la FEJ demande instamment aux gouvernements des États européens de faire immédiatement usage de la clause de souveraineté de l'art. 17.1 du Règlement (UE) No 604/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 et d'accepter les demandes d'asile des journalistes turcs eux-mêmes, surtout si l'alternative serait le rapatriement en Croatie. C'est la seule façon pour ces États d'éviter en toute sécurité de violer le principe de non-refoulement et de s'assurer qu'ils ne se rendent pas coupables de graves violations des droits de l'homme. Ces rapatriements sur la base de la Convention de Dublin doivent cesser immédiatement.

L'AG mandate le Comité directeur de la FEJ pour défendre activement ce non-refoulement vers des pays tiers en vertu de la Convention de Dublin dans des situations dangereuses et pour communiquer activement la résolution ci-dessus aux gouvernements. A l'heure actuelle, le rapatriement vers la Croatie doit être contesté.

Mme Perihan Kaya, journaliste kurde réfugiée en Suisse, a été physiquement et psychologiquement humiliée et traitée de façon inhumaine pendant son transit en Croatie et qui est menacée d'expulsion vers la Croatie par les autorités suisses : Les délégués des pays européens à l'assemblée annuelle de la FEJ demandent aux autorités suisses chargées de l'asile et, le cas échéant, aux autorités chargées de l'expulsion, de s'abstenir d'expulser ou de rapatrier Perihan Kaya ou de refuser d'appliquer de telles décisions pour des raisons humanitaires. Dans le cas contraire, la Suisse et ses autorités risqueraient de violer le principe impératif de non-refoulement et de se rendre ainsi coupables d'une violation des droits de l'homme fondamentaux. Ceci est en totale contradiction avec les principes humanitaires que la Suisse s'est donnés.

5. Sur la couverture d'assurance complète pour les journalistes de guerre

Déposée par AVBB/AGJPB (Belgique)

La réunion annuelle de la Fédération européenne des journalistes (FEJ), réunie à La Haye, aux Pays-Bas, les 11 et 12 mai 2023,

Etant donné que:

- plus de 12 000 journalistes ukrainiens et étrangers ont été accrédités pour couvrir la guerre, selon Reporters sans frontières ;
- la liste des journalistes victimes s'allonge de jour en jour selon la Plate-forme pour la sécurité des journalistes du Conseil de l'Europe ;
- le 9 mai 2023, le journaliste Arman Soldin a été tué lors d'un bombardement près de Chasiv Yar, dans l'est de l'Ukraine. Ce jeune homme de 32 ans travaillait pour l'Agence France Presse (AFP).

Considérant que

- la couverture d'assurance pour les correspondants de guerre serait soit trop chère et/ou inadéquate ;
- un nombre indéterminé de journalistes - et surtout de journalistes indépendants ne travaillant pas exclusivement pour un média - travaillent sans assurance en Ukraine ;
- nous bénéficions tous d'informations de première main de qualité ;
- la liberté de la presse va de pair avec la sécurité des journalistes.

Le Comité Exécutif de la FEJ demande au Comité Directeur de la FEJ :

- de faciliter et d'encourager les affiliés à collecter des données sur la situation nationale. Combien de journalistes par pays ont été accrédités pour couvrir la guerre en Ukraine ? Ont-ils une assurance proposée par quelle compagnie d'assurance et qui paie la prime d'assurance ? Qu'est-ce qui est couvert par l'assurance, quelles sont les exclusions ?
- chercher à coopérer avec des partenaires internationaux pour faire pression en faveur d'un accord d'assurance plus complet.
- de répertorier les autres lignes d'aide en dehors des compagnies d'assurance. Fonds, argent public...

SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES JOURNALISTES

6. Sur l'impact de la crise du coup de la vie sur les journalistes

Déposée par la NUJ (RU & Irlande)

L'assemblée annuelle de la Fédération européenne des journalistes (FEJ), réunie à La Haye, aux Pays-Bas, les 11 et 12 mai 2023,

Constate qu'à travers l'Europe, l'inflation a augmenté de façon significative pour tous les travailleurs. En mars 2023, l'inflation en Turquie était toujours supérieure à 50%. En Hongrie et Lettonie, l'inflation était supérieure à 20%. Dans la majeure partie des pays de la zone euro, l'inflation était proche de 10%.

Constate que les médias font peu état de rémunérations suivant l'inflation de manière satisfaisante. Après de nombreuses années, pendant lesquelles les rémunérations des journalistes étaient sensiblement inférieure à une inflation relativement faible (dans beaucoup, mais pas tous les pays), de nombreux journalistes ont rencontrés des difficultés financières, se trouvant rapidement dans l'impossibilité ou la quasi-impossibilité suivre la

coût de la vie en raison de la poussée d'inflation récente. Le secteur a également subi de sévères suppressions d'emplois et réductions d'effectifs, impactant employés et pigistes.

Constate que la dégradation additionnelle de la rémunération des journalistes rend de plus en plus difficile, pour ceux n'ayant pas d'autres sources de revenus, le fait de travailler dans les médias. La diversité des voix auxquelles les audiences sont confrontées s'en trouve ainsi affectée.

Félicite les groupes de travailleurs des médias qui ont pris position pour protéger leurs moyens de subsistance, et se sont concentrés sur la rémunération en tant qu'outil de recrutement et d'organisation. Constate en particulier les journalistes de Reach plc au Royaume-Uni et en Irlande qui ont fait grève durant l'été 2022. Plus de 1200 journalistes ont rejoint la grève, et le syndicat (NUJ) a reçu plus de 400 nouveaux membres. L'accord final inclut des augmentations salariales allant de 14 à 44% en fonction des rôles concernés et des taux minimaux.

Invite le Comité de Direction à promouvoir activement cet exemple de campagnes en faveur d'un salaire équitable, avec leurs affiliés, et de coordonner des stratégies de syndicalisation au sein de modèles de travail hybrides ou en distanciel, ainsi qu'à renforcer la solidarité entre les employés et les pigistes en vue d'améliorer les salaires et les conditions de travail. Ces stratégies et partages devraient se concentrer en particulier sur deux axes : les avantages pour des embauches réussies que la lutte pour des salaires décents entraînerait, et le fait de construire et renforcer des liens entre les syndicats dans lesquels les membres de différents pays travaillent pour les mêmes entreprises.

7. Sur la guerre en Europe et la défense de la liberté d'informer

Déposée par la FNSI (Italie)

L'assemblée annuelle de la Fédération européenne des journalistes (FEJ), réunie à La Haye, aux Pays-Bas, les 11 et 12 mai 2023,

Considérant que :

- dans les nombreux scénarii de guerre, à commencer par le conflit en Ukraine, des centaines de journalistes travaillent pour raconter les horreurs des conflits et informer l'opinion publique mondiale ;
- tous les journalistes s'exposent à des risques dans les zones de guerre ;
- l'année 2022 a été dramatique pour la liberté de la presse et les travailleurs de l'information, avec 533 journalistes en prison, 57 tués, 65 enlevés et 49 disparus ;
- 8 journalistes ont perdu la vie dans le conflit en Ukraine ;
- plus de 500 journalistes ont été tués au cours des dix dernières années et plus de la moitié d'entre eux ont perdu la vie dans les zones de conflit ou de tension ;
- des situations d'extrême danger pour les journalistes sont également relevées, et peut-être dans une plus large mesure, dans les pays où opèrent des régimes dictatoriaux et autoritaires, et où la liberté de la presse et le droit à l'information sont réprimés.

Alors que :

- la plupart des journalistes de première ligne sont des pigistes ou des journalistes indépendants ;
- la Fédération internationale des journalistes (FIJ) a soumis à l'ONU une proposition de Convention pour la sécurité des journalistes et des travailleurs des médias dans les zones de guerre.

Le Comité Exécutif de la FEJ **demande** à son Comité de Direction de soutenir l'action de la FIJ pour parvenir rapidement à l'approbation de la Convention susmentionnée, de soutenir toute autre initiative visant à obtenir une protection adéquate aux journalistes pigistes ou indépendants qui travaillent sur des théâtres de guerre ou dans des zones à haut risque pour leur sécurité, et d'identifier des besoins financiers nécessaires pour permettre la couverture des coûts d'assurance permettant travailler dans des zones de conflits armés.

SUR LES POLITIQUES EUROPEENNES

8. Sur le projet de règlement européen sur la liberté des médias (EMFA)

Déposée par la Société des Journalistes (Pologne)

L'assemblée annuelle de la Fédération européenne des journalistes (FEJ), réunie à La Haye, aux Pays-Bas, les 11 et 12 mai 2023,

Se félicitant des travaux sur le projet d'Acte (ou règlement) européen sur la liberté des médias (EMFA) qui est actuellement discuté au Parlement européen et au Conseil européen.

Notant que le renforcement de l'EMFA bénéficiera grandement à l'état de la démocratie dans l'Union européenne, où la liberté des médias est actuellement menacée dans de nombreux États membres.

Exhortant les organisations affiliées à la FEJ à suivre les travaux sur cet acte historique et à se préparer à la mise en œuvre de ses recommandations qui visent à renforcer les mécanismes d'autorégulation dans les médias ainsi qu'à consolider le droit des rédacteurs et des journalistes à résister aux pressions pouvant les pousser à enfreindre certaines normes professionnelles.

Reconnaissant les efforts de Vera Jourova, vice-présidente de la Commission européenne et chargée du respect des valeurs de l'Union européenne et de la transparence, et ceux de Thierry Breton, membre de la Commission européenne chargé du marché intérieur, pour rédiger et promouvoir l'EMFA qui, en cherchant à défendre la liberté des médias, ouvre une nouvelle voix dans l'histoire de l'Union européenne.

Nous remercions également l'équipe du Secrétariat, dirigée par Renate Schroeder, directrice de la FEJ, qui défend l'EMFA contre ses détracteurs et plaide en faveur d'un renforcement du projet lorsque ses dispositions ne permettent pas de défendre correctement la liberté des médias dans l'Union européenne.

Exprimant son désarroi face à la volonté et aux efforts déployés par les organisations européennes d'éditeurs dans le but d'affaiblir l'EMFA et de chercher à persuader les institutions de l'UE d'abandonner un acte qui promet de servir à tous en créant un environnement juridique où la liberté des médias s'épanouira, ce dans l'intérêt des citoyens de l'UE et de la cause de la démocratie.

Exhortant les organisations européennes d'éditeurs à repenser leur position et à prendre en compte le fait que l'environnement démocratique que l'EMFA cherche à promouvoir permettra aux journalistes de faire leur travail dans l'intérêt du public, puisque son objectif est de les libérer des menaces qui pèsent sur l'indépendance des médias de la part de gouvernements autoritaires et d'intérêts commerciaux sans préoccupations morale, comme on peut le voir dans plusieurs États membres.

Notant que les articles 4, 5 et 6 de l'EMFA sont particulièrement importants pour la cause du journalisme libre. Ces articles engagent les États membres de l'UE à défendre la liberté éditoriale et à limiter l'utilisation de logiciels espions et d'autres techniques de surveillance (art. 4), à défendre l'indépendance éditoriale des médias de service public (art. 5) ainsi qu'à mettre en place des mécanismes de transparence de la propriété des médias, à renforcer l'indépendance des décisions éditoriales et à exiger la divulgation de potentiels conflits d'intérêts (art. 6).

La réunion annuelle de la FEJ invite les membres et leurs affiliés présents au sein de l'UE à faire pression sur leurs gouvernements nationaux, ainsi que sur les membres du Parlement européen, pour défendre et renforcer ces dispositions cruciales.

La réunion annuelle de la FEJ appelle les membres et leurs affiliés présents dans les nouveaux États membres, où la menace qui pèse sur la liberté des médias est la plus prononcée, à suivre le processus de rédaction de l'EMFA et, dans la mesure du possible, à travailler ensemble pour renforcer la voix de la FEJ chaque fois qu'elle est nécessaire pour défendre les médias libres contre les ennemis de la démocratie.

9. Sur la diffusion et l'impact des poursuites-bâillons sur la fourniture d'informations indépendantes à la population

Déposée par impressum (Suisse)

L'assemblée annuelle de la Fédération européenne des journalistes (FEJ), réunie à La Haye, aux Pays-Bas, les 11 et 12 mai 2023,

Reconnaissant que la FEJ, et en particulier le Secrétariat général, a mis en garde, il y a déjà de nombreuses années, de la croissance et des dangers de l'épidémie de VIH/sida.

Reconnaissant que la FEJ, et en particulier le Secrétariat général, a averti il y a déjà de nombreuses années, de la croissance et des dangers des actions juridiques abusives connues sous l'acronyme de "SLAPP" et a entrepris des actions très appréciées pour sensibiliser à ce phénomène et pour coordonner des actions contre.

L'Assemblée est également consciente que la FEJ elle-même, ainsi que plusieurs de ses organisations membres au sein des États, utilisent leurs ressources de lobbying pour obtenir une meilleure protection des journalistes contre les SLAPP. L'Assemblée est consciente que dans l'UE et dans certains de ses États membres, ainsi que dans des États européens hors de l'UE, une législation concrète a été adoptée ou fait l'objet de discussions politiques pour limiter les SLAPP.

Toutefois, l'Assemblée observe qu'il n'existe que peu d'éléments démontrant de manière fiable et exhaustive l'impact négatif des poursuites-bâillons sur les droits de l'homme.

Cependant, l'Assemblée observe qu'il n'existe que peu de preuves démontrant de manière fiable et exhaustive l'impact négatif des SLAPP, ce qui constitue un obstacle aux efforts déployés au niveau national pour lutter contre ce type de procès.

Par conséquent, l'Assemblée générale de la FEJ charge le comité directeur de travailler avec les membres de la FEJ et les universités ou autres institutions éducatives afin de développer une base permettant de décrire et de quantifier l'impact négatif des SLAPP sur la société et plus particulièrement sur la fourniture d'informations indépendantes, équilibrées et critiques à la société. En particulier, les effets indirects des SLAPP devraient être démontrés, comme par exemple, de l'autocensure due à la crainte de poursuites onéreuses.

Parallèlement, et sur la base des résultats de ces études, le comité directeur de la FEJ est encouragé à poursuivre et à renforcer ses efforts actuels contre les SLAPP et à promouvoir, dans le cadre des possibilités de la FEJ, les organes d'autorégulation des journalistes, tels que les conseils de presse, en tant qu'alternative plus efficace aux poursuites judiciaires.

SUR LA DÉSINFORMATION

10. Faire face aux nouveaux défis de la désinformation

Déposée par IMTUU (Ukraine)

L'assemblée annuelle de la Fédération européenne des journalistes (FEJ), réunie à La Haye, aux Pays-Bas, les 11 et 12 mai 2023,

Notant que la désinformation déforme notre perception du monde et constitue la plus grande menace pour un journalisme libre et indépendant. La profession est également menacée par l'implication des journalistes dans les guerres de l'information lorsque, au lieu de rechercher la vérité, les journalistes ont recours à la défense de certaines actions ou positions gouvernementales. La diffusion de la désinformation a contribué au retour des pires types de propagande dans l'espace d'information. Combinée aux technologies modernes de l'information et à l'intelligence artificielle, cette propagande constitue la menace la plus grave pour l'humanité depuis l'invention des armes de destruction massive.

L'AG de la FEJ charge le comité directeur de la FEJ de :

1. Exiger la justice et faire campagne pour que les procureurs internationaux prennent des mesures contre les propagandistes de l'État russe, qui portent la responsabilité morale des crimes de guerre commis en Ukraine, doivent également être punis légalement. À cette fin, nous demandons à l'UE et à la Cour pénale internationale de développer des mécanismes et des critères juridiques pour estimer le niveau de responsabilité des personnes responsables pour avoir incité à la haine et par conséquent tué des gens de part et d'autre du conflit, s'appuyant sur les décisions du Tribunal pénal international pour le Rwanda. L'inévitabilité de la sanction doit devenir une barrière crédible.
2. Prendre en considération la nécessité d'unir nos forces. Le mépris des principes démocratiques conduit à l'autocratie et à des guerres sanglantes. C'est pourquoi la FEJ déclare qu'il est nécessaire d'unir les efforts de la communauté professionnelle et de développer un plan de mesures efficaces pour promouvoir les normes professionnelles et contrer les menaces de désinformation qui ont reçu de nouvelles opportunités technologiques pour influencer la société.
3. Appeler au respect des normes. Nous appelons tous les journalistes à adhérer strictement à des normes professionnelles élevées, et les gouvernements et les forces politiques influentes à respecter les droits des journalistes et à soutenir sincèrement la liberté d'expression dans le monde entier.
4. L'assemblée annuelle de la FEJ appelle les gouvernements des pays de l'UE à intensifier leurs efforts pour libérer le journaliste Dmytro Hlyuk et les journalistes citoyens en Crimée, emprisonnés en Russie.

SUR LES DROITS D'AUTEURS

11. Pour la rémunération des grandes plateformes internet pour le travail des journalistes au profit des journalistes

Déposée par impressum (Suisse)

L'assemblée générale de la Fédération européenne des journalistes (FEJ), se tenant à La Haye, aux Pays-Bas, les 11 et 12 mai 2023,

Reconnaissant les efforts considérables déployés par la FEJ ainsi que par le Groupe d'experts sur les droits d'auteur (AREG) pour veiller à ce que les journalistes reçoivent une part équitable des bénéfices générés par l'utilisation de contenus journalistiques sur les principales plateformes internet.

L'AG de la FEJ encourage le secrétariat général et le comité directeur de la FEJ à poursuivre et à étendre ces efforts, tant pour les membres des pays de l'UE que pour les États non membres.

SUR LA COOPERATION FIJ-FEJ

12. Sur la nécessité d'une unité entre les syndicats de journalistes

Déposée par la NUJ (Royaume-Uni et Irlande)

L'assemblée annuelle de la Fédération européenne des journalistes (FEJ), réunie à La Haye, aux Pays-Bas, les 11 et 12 mai 2023,

Estime que le principe fondamental de tout syndicalisme est que l'union fait la force. Ce n'est qu'en se rassemblant et en trouvant une cause commune que nous pouvons défendre efficacement les intérêts de tous les travailleurs.

Note que le 31 janvier 2023, les syndicats de journalistes de Finlande, d'Islande, de Norvège et du Danemark ont notifié leur intention de quitter la Fédération internationale des journalistes. Ces décisions prendront effet à la fin du mois de juillet 2023.

Note que chacun de ces syndicats a donné comme raison de quitter la FIJ le maintien de l'adhésion du Syndicat des journalistes russes et un certain nombre de différentes préoccupations qu'ils ont perçues dans la gouvernance de la FIJ.

Note que depuis cette date, le Comité exécutif de la FIJ a suspendu le Syndicat des journalistes russes, ce qui constitue la sanction la plus sévère autorisée par les statuts de la FIJ.

Salue la décision du comité directeur de la FEJ de nommer un groupe de contact pour tenter de trouver une cause commune entre les syndicats qui ont annoncé leur intention de quitter la FIJ et la direction de la FIJ.

Estime que la consolidation de cette scission ne peut que nuire aux syndicats de journalistes et aux journalistes en général.

Estime que la direction de la FIJ et les syndicats concernés comptent de nombreux négociateurs hautement qualifiés, qu'elle implore tous de travailler sans relâche pour trouver un moyen de guérir cette division.

Appelle le Comité directeur à travailler avec une intensité renouvelée pour résoudre toutes les questions en suspens et permettre à notre mouvement de continuer à être uni.

SUR DES SUJETS NATIONAUX

13. Sur le racisme dans les médias et le silence qui pèse dans les rédactions à ce sujet

Déposée par le SNJ-CGT en France

Après avoir lancé en 2022 une enquête auprès des journalistes des territoires de l'état français, le SNJ-CGT vient de publier un rapport intitulé : « *Briser le silence sur le racisme dans les rédactions* », dans lequel il constate que le milieu des médias n'est pas épargné par les discriminations de tous genres et, notamment, le racisme.

Selon ce rapport, un journaliste sur quatre déclare avoir fait l'objet de propos ou comportements racistes, stigmatisants au travail qui s'ajoutent à une dévalorisation professionnelle. De même, environ 40% des journalistes interrogés ont été victimes d'une situation de discriminations en général "*plutôt répandue*" au travail. Et, 47,1% des journalistes déclarent avoir été témoins de racisme dans leur entreprise.

Par ailleurs, le SNJ-CGT relève que le recours par les victimes aux forces syndicales est très faible (24,4%). Quand les instances sont saisies, les journalistes trouvent bien plus de soutien hors de l'entreprise (47,6%) que dans l'entreprise (17,7%).

Dans ce rapport, le SNJ-CGT observe un racisme systémique, une addition des discriminations (racisme, sexisme, syndicales, lié.e.s à l'âge, au fait d'être mère ou mère isolée, etc.), un faible soutien de la part de la hiérarchie lorsque celle-ci n'est pas responsable, et une évolution de la situation, après signalement, évaluée à 22,6%, seulement. De même, les stratégies de « discrimination positive » utilisées parfois en France, peuvent être mal vécues par nombre de victimes de racisme qui se voient désignées comme un quota de journalistes racisé.e.s dans la rédaction.

Le rapport d'enquête pointe également une réelle souffrance au travail chez les journalistes victimes qui sont souvent précarisés, un sentiment d'inutilité de la part des confrères témoins, et ce, malgré une charte contre le racisme et les discriminations, présente dans nombre de médias, mais qui n'a pas été signée dans 96,4% des cas.

C'est pourquoi et à partir de ces résultats alarmants, le SNJ-CGT invite toutes les organisations européennes à co-construire une réelle lutte contre le racisme qui reste un fléau dans les médias en France et en Europe.

Réunie en assemblée générale à La Haye, la Fédération européenne des journalistes condamne et déplore un racisme systémique dans les rédactions en France.

La Fédération européenne des journalistes s'engage à travailler, au sein de sa commission Gendeg, pour partager de bonnes pratiques telles que : une formation des élu.e.s et un travail syndical conséquent dans ce domaine, un accompagnement des rédactions, un espace d'écoute pour les victimes, la création d'outils pour éradiquer ce fléau, ou encore la publication systématique des annonces d'emploi de journaliste afin de donner leur chance à tous les candidats.

La FEJ appelle ses affiliés à s'emparer de ces problématiques, à condamner fermement les cas de racisme dans les médias et à demander des sanctions conséquentes le cas échéant.

La FEJ exige des instances des états en charge de la modération et de la régulation des médias, comme l'Arcom en France, qu'elles prennent en compte ce délit et le dénoncent systématiquement.

La FEJ soutiendra les démarches réalisées par ses affiliés auprès des commissions sur les droits de l'Homme à ce sujet.

14. Sur les correspondants locaux de presse en France

Déposée par le SNJ-CGT et la CFDT-Journalistes (France)

L'assemblée annuelle de la Fédération européenne des journalistes (FEJ), réunie à La Haye, aux Pays-Bas, les 11 et 12 mai 2023,

En France, les correspondants locaux de presse (CLP) représentent une main-d'œuvre bon marché pour la presse hebdomadaire et quotidienne régionale depuis trente ans.

Ces 30.000 petites mains - presque autant que le nombre de journalistes ayant la carte de presse -, sont normalement chargées seulement de « la collecte de toute information de proximité », selon la loi no 87-39 du 27 janvier 1987.

Cela fait bien longtemps que ce statut fait l'objet d'abus, en réalité toute une partie d'entre eux, de plus en plus nombreuse, exerce aujourd'hui un travail journalistique (enquêtes, portraits, photos, vidéos, etc.). Le statut de CLP est donc dévoyé par les médias employeurs, quand ces derniers attendent en retour un travail de journaliste localier.

Dans la presse locale et régionale, quotidienne et hebdomadaire, ils sont cinq fois plus nombreux que les journalistes localiers professionnels.

Les CLP remplissent jusqu'à 70 % de certains journaux locaux. Leur travail joue également un rôle essentiel pour la démocratie locale. Mais leurs conditions de travail et l'absence de protection sociale ne garantissent pourtant pas l'indépendance nécessaire à la liberté de la presse.

La loi leur confère en effet un statut de travailleur indépendant. Or, ils sont exonérés de cotisations sociales et travaillent, le plus souvent, pour un seul titre de presse. Une différence majeure avec les titulaires de la carte d'identité des journalistes professionnels avec qui ils travaillent ; ils ne sont pas payés comme des salariés, mais comme des prestataires. Ainsi, ils n'ont pas non plus le droit de négocier collectivement, alors que les tarifs sont imposés par les médias pour lesquels ils travaillent.

Selon un sondage réalisé par le Collectif national des correspondants locaux de presse (CNCLP), association créée en 2021, les CLP sont rémunérés en moyenne 4,76 € de l'heure, entre 5 € et 15 € brut le feuillet, 2 à 4 € la photo.

Dans une déclaration commune, le SNJ-CGT, la CFDT et le CNCLP affirment que « la coexistence du statut des correspondants locaux de presse, payés en honoraires en tant que travailleurs indépendants sans protection sociale et sans droits, et de celui des

journalistes n'est plus tenable. Il est temps que ces travailleurs de la presse régionale soient payés à la pige, embauchés en CDD ou en tant que permanents. Chacun doit avoir accès à une rémunération digne, à des droits sociaux, à la formation et à une représentativité dans les entreprises et au niveau national ».

La Fédération européenne des journalistes (FEJ) réunie en assemblée générale annuelle à La Haye les 11 et 12 mai 2023, tient à apporter son soutien aux correspondants locaux, au CNCLP et aux syndicats qui les soutiennent.

La FEJ dénonce la situation des CLP français et considère qu'il faut mettre fin à ce statut de faux travailleur indépendant et faire respecter la présomption de salariat qui existe en France pour tous les journalistes, qui permet en outre protection sociale et à la négociation collective.

La Fédération européenne des journalistes (FEJ) interpelle les parlementaires français et européens pour qu'ils agissent et mettent fin à l'utilisation de ce statut inique. En France, la loi no 87-39 du 27 janvier 1987 doit être abrogée, la loi Cressard doit s'appliquer à tous ceux qui exercent des missions de journalistes et le salariat doit s'appliquer à tous ceux qui travaillent avec un lien de subordination. Leurs droits en tant qu'autrices et auteurs doivent également être respectés, l'utilisation de leurs œuvres doit être rémunérée et ils doivent également percevoir une part équitable des droits voisins perçus par les entreprises de presse pour l'exploitation de leur travail.

15. Soutien aux journalistes en grève du Groupe Monitor / Infopro Digital

Déposée par le SNJ-CGT (France)

Le Groupe Moniteur est une entreprise de presse spécialisée destinée aux professionnels de la construction, de l'architecture, de l'énergie et des collectivités territoriales, elle compte environ 350 salariés, dont une centaine de journalistes, elle emploie également chaque année près de 200 journalistes à la pige, et c'est une filiale d'Infopro Digital, le plus grand acteur de la presse professionnelle en France et un des principaux acteurs en Europe.

Depuis près de trois semaines, la moitié de la rédaction de La Gazette des communes, un des titres phare du Groupe Moniteur, est en grève. Plus d'une vingtaine de journalistes rémunérés à l'article ont refusé de rendre leur travail depuis le 24 avril.

Principale raison invoquée : la direction d'Infopro Digital a décidé unilatéralement de donner 0% d'augmentation aux barèmes de piges en 2023.

Alors que la France fait face, comme d'autres pays d'Europe, à une importante inflation, et malgré les demandes répétées du gouvernement français exhortant toutes les entreprises qui le peuvent à mettre en place des augmentations salariales, la direction de l'entreprise a décidé d'attribuer des augmentations minimalistes -en dessous de la moyenne nationale- à une partie des travailleurs à temps plein et rien aux journalistes payés à la pièce, les plus précaires.

Pourtant, comme chaque année, l'entreprise obtient de juteux bénéfices, notamment grâce aux abonnements, salons, webinaires et autres services payants fournis aux collectivités territoriales.

Les bénéfices s'élèvent à plus de 30% par an et le titre La Gazette des communes a remporté des prix de diffusion nationale pendant trois années consécutives.

Malgré cela, la direction d'Infopro Digital, qui s'est déjà illustrée par ses méthodes de négociation brutales, plusieurs fois condamnée par la justice et peu attentive à la santé de ses salariés, a décidé de ne donner aucune augmentation des revenus à une partie de ses

principaux collaborateurs, provoquant ainsi une des plus longues grèves de l'histoire du titre créé en 1934.

La Fédération européenne de journalistes, réunie en assemblée générale à La Haye les 11 et 12 mai 2023, apporte tout son soutien aux journalistes en grève et à tous les salariés du Groupe Moniteur et à tous les salariés des filiales d'Infopro Digital qui ont manifesté pour obtenir de meilleures conditions de travail, ainsi qu'à tous les syndicats mobilisés pour défendre ces salariés.

L'AG de la FEJ charge le comité directeur de s'adresser à la direction de l'entreprise, ainsi qu'aux autorités compétentes afin de :

- Souligner que toute entreprise doit respecter les lois et les droits de salariés, notamment le droit à la négociation collective, loyale et de bonne foi.
- Demander à l'Editeur de rétribuer les droits d'auteurs, sans que cela empiète sur un partage juste et équitable des droits de reprographie et reproduction numérique, et à ouvrir une négociation en ce sens comme cela a été demandé par une commission administrative du ministère de la Culture en novembre 2022.
- Rappeler à l'actionnaire principal, le fonds d'investissement Towerbrook, qu'il doit faire respecter sa propre déclaration de propriété responsable qui indique notamment qu'ils « aident les entreprises de leur portefeuille à développer les meilleures pratiques en matière de conditions de travail, y compris la santé, la sécurité et le bien-être de leurs employés, leurs structures de compensation et leurs pratiques de rémunération ».
- Réaffirmer que, conformément à la loi française, les journalistes pigistes doivent être systématiquement inclus dans les négociations annuelles obligatoires, et qu'il est intolérable que ceux-ci soient contraints de se mobiliser chaque année pour être pris en compte.
- Apporter toute notre solidarité et notre soutien aux journalistes et aux travailleurs de cette entreprise, car leur lutte pour défendre leurs droits concerne tous les salariés et tous les journalistes, en France et en Europe.

16. Sur la présomption d'innocence en Italie

Déposée par la FNSI (Italie)

L'assemblée annuelle de la Fédération européenne des journalistes (FEJ), réunie à La Haye, aux Pays-Bas, les 11 et 12 mai 2023,

Considérant que :

- Avec le décret législatif n° 188 de 2021, entré en vigueur en Italie, le législateur italien a transposé la directive européenne visant à introduire certaines dispositions pour renforcer la présomption d'innocence ;

Alors que:

- en Italie, cette directive européenne, datée de 2016, n'a pas été transposée au cours de la 17ème législature, en raison du fait que le gouvernement en place à cette époque avait considéré que la loi nationale était conforme à la législation

européenne, et parce que dans le système juridique italien existaient déjà des dispositions de défense de la présomption d'innocence de l'accusé, principalement dans l'article 27 de la Constitution ;

- en Italie, le principe juridique de la protection des personnes accusées est protégé et garanti par la Constitution italienne, par les négociations fondamentales de l'Union européenne, par les arrêts de la CEDH et par la Déclaration universelle des droits de l'homme ;
- le respect du principe de la présomption d'innocence est inclus dans la Charte des devoirs des journalistes italiens et constitue une obligation pour tous ceux qui fournissent l'information ;

Considérant que :

- le gouvernement italien a transposé la directive 2016/343/UE et a réformé, in pejus, la relation entre les médias et les organes de justice. L'Italie est le seul pays européen où la transposition de la directive européenne mentionnée a exclusivement réglementé les relations entre le pouvoir judiciaire et la presse. Depuis l'entrée en vigueur de la loi, les organes judiciaires et les forces de police ne partagent plus d'informations et de nouvelles à la presse, même lorsque les informations ne concernent pas des enquêtes criminelles ;
- cette situation porte une atteinte grave et inacceptable au droit des journalistes d'informer et au droit des citoyens d'avoir accès à l'information, droit pourtant garanti par la Constitution italienne et par la CEDH, ainsi que par les traités fondateurs de l'Union européenne ;

L'AG de la FEJ charge le comité directeur de la FEJ :

- de soutenir la FNSI dans ses actions visant à s'opposer à toute tentative de limiter le droit à l'information, de protéger la liberté d'expression et la liberté de la presse ;
- d'intervenir auprès de la Commission européenne afin de promouvoir toute initiative, sans exclure la demande d'activation de la procédure d'infraction contre le gouvernement italien, déjà faite par la Fnsi, afin de sanctionner la délégation excessive et de supprimer de la disposition législative sur la présomption d'innocence telle qu'elle est formulée, tout obstacle qui empêche les journalistes de faire leur travail et qui empêche les citoyens d'être informés des faits d'intérêt public.

17. Pour une transposition et une mise en conformité correctes avec la directive 790/2019 en Espagne

Déposée par FSC-CCOO et FESMC-UGT (Espagne)

La réunion annuelle de la Fédération européenne des journalistes, réunie à La Haye les 11 et 12 mai,

Après le blocage du projet de transposition en droit espagnol de la directive 790/2019, dont la période d'amendement a été ouverte en décembre 2021 et est prolongée de semaine en semaine pour empêcher son traitement et la correction des erreurs d'interprétation commises par le gouvernement lors de la transposition du règlement par le biais d'un décret royal dans lequel ni les auteurs, ni les écrivains, ni les journalistes n'ont été entendus.

Et après avoir appris, il y a moins d'une semaine, que l'intention était que le projet de loi devienne caduc à la fin de l'année, rendant ainsi définitive une transposition de la directive 790/2019 qui ne respecte pas la juste rémunération des auteurs et ne prévoit pas de mécanismes pour garantir que le " triangle de transparence " soit respecté.

L'AM de la FEJ demande instamment au gouvernement espagnol, et plus particulièrement à son ministère de la Culture, de débloquer le traitement du projet de loi sur les droits d'auteur pour les journalistes et le respect du triangle de transparence, qui permet aux entreprises et aux auteurs de connaître les revenus générés par leur travail dans le marché unique numérique afin de pouvoir réclamer une " part équitable " de ces revenus, comme l'établit la législation européenne.

18. Pour le déblocage de la régulation du secret professionnel en Espagne

Déposée par FSC-CCOO et FESMC-UGT (Espagne)

L'assemblée annuelle de la Fédération Européenne des Journalistes, réunie à La Haye les 11 et 12 mai,

Compte tenu du blocage du règlement sur le secret professionnel, convenu avec toutes les organisations de journalistes membres de la FEJ en Espagne, FSC-CCOO, FESP-UGT, FeSP et FAPE, qui attend d'être traité par le Congrès des députés depuis décembre 2022,

Et après la réunion tenue entre les techniciens du gouvernement et les organisations de journalistes espagnols vendredi 5 mai pour tenter de débloquer l'application de la loi sur le secret professionnel, en transformant l'addendum à la transposition de la directive sur les lanceurs d'alerte en un projet de loi du groupe parlementaire socialiste afin qu'il puisse entrer en vigueur avant la fin de la législature actuelle,

La réunion annuelle de la Fédération européenne des journalistes, qui se tient à La Haye les 11 et 12 mai, compte tenu de l'importance pour la protection des journalistes dans tous les pays d'avoir une réglementation solide sur la protection des sources et le secret professionnel,

L'AM demande instamment au Comité directeur d'envoyer une lettre à tous les présidents des groupes parlementaires du Congrès espagnol pour leur demander de faciliter et de soutenir l'adoption de cette loi, qui a suscité un consensus et qui est en attente d'une réglementation depuis près de 45 ans, bien qu'il s'agisse d'un droit fondamental inscrit dans la Constitution espagnole de 1978.

DECLARATIONS

1. En soutien au "Miércoles Negros" pour le déblocage de l'accord d'État sur la presse quotidienne et l'augmentation des salaires du personnel des grands journaux

Déposée par FSC-CCOO et FESMC-UGT (Espagne)

L'Assemblée annuelle de la Fédération européenne des journalistes, réunie à La Haye les 11 et 12 mai, manifeste sa plus grande solidarité avec les milliers de professionnels de l'information qui travaillent dans les entreprises de presse quotidienne en Espagne, et soutient la campagne "Mercredi noir" que les travailleurs du secteur ont initié face au refus des entreprises de débloquent les accords des grands journaux et de la presse quotidienne générale, malgré le fait que le secteur a vu ses salaires gelés pendant plus d'une décennie, quand il ne les a pas baissés.

L'Assemblée annuelle de la Fédération européenne des journalistes déplore la précarité de l'emploi à laquelle les grands groupes de médias espagnols soumettent leur personnel depuis 2008, avec des salaires qui génèrent des travailleurs pauvres, puisque dans de nombreux journaux nationaux, régionaux et provinciaux, les salaires sont précaires et, dans certains cas, sont déjà tombés en dessous du salaire minimum interprofessionnel (SMI) récemment approuvé, fixé à 1 080 euros bruts, et sont également en sous-effectif, ce qui se traduit par des salles de rédaction affamées avec des heures de travail marathoniennes.

La Fédération européenne des journalistes apporte son soutien inconditionnel aux travailleurs des médias dans les mobilisations qui, depuis le 18 avril, ont lieu tous les mercredis, sous le nom de "Mercredis noirs". Elles visent à rendre visible et à dénoncer la précarité de l'emploi que le secteur endure face à la fermeture d'esprit et à l'immobilisme des employeurs, l'Association des médias d'information (AMI), et les grands groupes d'entreprises tels que Vocento, Prisa et Unidad Editorial, responsables de titres aussi importants que ABC, El Mundo et El País.

2. En soutien à la nouvelle journée de grève des travailleurs de la société de radio et de télévision galicienne, sous le slogan "Plus d'abus" ; au 260 "vendredi noir" de la radio et de la télévision publiques galiciennes, et à la lutte pour des médias publics fiables, pluriels et de qualité.

Déposée par FSC-CCOO et FESMC-UGT (Espagne)

La réunion annuelle de la Fédération européenne des journalistes, réunie à La Haye les 11 et 12 mai, exprime sa plus profonde solidarité avec la nouvelle journée de grève convoquée précisément ce vendredi 12 mai, demandant catégoriquement la fin des abus de travail dans l'entreprise. Elle s'inscrit dans la lignée des actions de protestation menées depuis plus de quatre ans et 260 semaines par les professionnels de Radio Televisión de Galicia (RTVG) pour défendre les médias publics galiciens.

Elle exige le respect des principes qui ont inspiré la programmation de l'entreprise depuis la naissance de l'organisme de radiodiffusion autonome il y a 38 ans. Il s'agit notamment du respect de la liberté d'expression, de l'objectivité, de la véracité et de l'impartialité de l'information, du pluralisme politique, social et culturel, de la séparation entre l'information et

l'opinion, ainsi que de la promotion et de la diffusion de la culture et de la langue galiciennes. Cette mission de service public est inscrite dans la loi 9/1984, qui stipule l'obligation de servir le public le plus large possible, en offrant une qualité et une couverture géographique, culturelle et sociale maximales.

L'assemblée annuelle de la FEJ rappelle au gouvernement de la Communauté autonome de Galice que la radio et la télévision publiques doivent être les garants du droit à l'information inscrit dans la Constitution espagnole, en tant que droit fondamental et universel, et lui demande instamment de respecter la loi sur les médias adoptée en 2011 par le Parlement galicien et de cesser ses représailles contre les travailleurs de l'entreprise qui ne font que défendre une radio et une télévision publiques de qualité.

Défendre les médias publics contre les manipulations, le démantèlement et les coupes budgétaires dont ils font l'objet dans toute l'Europe est l'une des principales préoccupations de la FEJ. C'est pourquoi nous soutenons, approuvons et voulons nous joindre aujourd'hui, ici à La Haye, à la grève du 12 mai, qui appelle à ne plus abuser des médias, et au 260e " vendredi noir " pour défendre la Radio Televisión de Galicia.

3. Libérez Julian Assange

Déposée par SINOS, Serbie

L'Assemblée annuelle de la Fédération européenne des journalistes, réunie à La Haye les 11 et 12 mai, se joint à la Fédération internationale des journalistes (FIJ) pour demander au gouvernement américain d'abandonner toutes les charges retenues contre Julian Assange et de lui permettre de rentrer chez lui auprès de sa femme et de ses enfants.

Nous sommes gravement préoccupés par l'impact du maintien en détention de Julian Assange sur la liberté des médias et les droits de tous les journalistes dans le monde. Nous demandons instamment aux gouvernements européens d'œuvrer activement à la libération de Julian Assange.

4. Pour la fin de l'impunité des crimes contre les journalistes et du ciblage des journalistes en Serbie

Déposée par NUNS, UNS et GS KUM Nezavisnost, SINOS (Serbie)

Bien que la République de Serbie ait pris certaines mesures concrètes, la sécurité des journalistes ne s'est pas améliorée, de nombreuses attaques et menaces à l'encontre des journalistes sont enregistrées en permanence, et les mécanismes de protection existants ne se sont pas révélés suffisamment efficaces et adéquats.

Le mécanisme le plus important et le plus efficace a été mis en place au sein du groupe de travail permanent multisectoriel pour la sécurité des journalistes, avec un système développé de points de contact pour le signalement rapide et le suivi des incidents contre les journalistes, le suivi des procédures engagées et la réaction en cas d'irrégularités.

Les journalistes et les médias indépendants sont exposés à divers types de pressions, de ciblage et de campagnes de diffamation de la part de fonctionnaires et de médias

pro-gouvernementaux, ce qui conduit souvent à un harcèlement et à des menaces sérieuses de la part de citoyens ordinaires, principalement par le biais des réseaux sociaux.

L'Association des journalistes indépendants de Serbie (IJAS) et l'Association des journalistes de Serbie (JAS) ont enregistré environ 140 cas d'attaques et de pressions en 2022. En 2023, l'IJAS a enregistré 57 cas d'attaques et de pressions (11 attaques verbales, 6 attaques physiques et 40 pressions).

Selon les registres du bureau du procureur de la République, en 2022, 81 rapports criminels ont été soumis aux bureaux du procureur. Dans 26 cas, une décision a été prise de rejeter la plainte pénale ou une note officielle a été émise indiquant qu'il n'y avait pas lieu d'engager des poursuites pénales. Dans 5 cas, l'accusé a été reconnu coupable, et dans un cas, l'accusé a été acquitté. Par ailleurs, 6 affaires sont en cours devant le tribunal. Dans 5 cas, les auteurs sont inconnus et 40 cas sont à un stade plus ou moins avancé de la procédure devant le ministère public.

Jusqu'à la fin du mois de mars 2023, le ministère public de la République a enregistré 14 nouvelles affaires, dont 4 ont fait l'objet d'une décision de rejet de la plainte pénale ou d'une note officielle indiquant qu'il n'y avait pas lieu d'engager des poursuites pénales, tandis que 10 affaires sont toujours en cours d'instruction.

Enfin, il n'y a toujours pas d'épilogue judiciaire dans les affaires de meurtre des journalistes Milan Pantić, Dada Vujasinović et Slavko Ćuruvija. Malgré les dix années de travail de la Commission d'enquête sur les meurtres de journalistes et deux verdicts de première instance de 100 ans pour le chef de la police secrète de l'époque dans le cas du meurtre de Slavko Ćuruvija, la communauté journalistique est inquiète en raison de toutes les circonstances dans lesquelles nous vivons.

Ce verdict devrait mettre fin à la chaîne de l'impunité et la justice devrait enfin être rendue. Dans le cas contraire, tout espoir d'un journalisme professionnel sain en Serbie sera anéanti.

Dans le cas du journaliste Milan Jovanović, dont la maison a été dévastée par un incendie criminel en 2018, le procès n'est pas non plus terminé. La condamnation a été prononcée en première instance pour l'instant.

Le nombre de poursuites-bâillons est en hausse depuis quelques années. Selon les données de l'Association des journalistes indépendants de Serbie, en 2021 et 2022, 40 procès intentés peuvent être qualifiés de poursuites-bâillons.

L'analyse des cas enregistrés montre que les cibles des poursuites-bâillons sont les médias d'investigation et les médias qui font des reportages critiques sur le travail des fonctionnaires, des hommes d'affaires, la criminalité, etc. Les médias sont épuisés par un grand nombre de demandes en justice et par les montants demandés à titre de compensation, ainsi que par des demandes manifestement infondées.

Les demandeurs sont principalement des fonctionnaires, des hommes politiques, des hommes d'affaires et des entreprises.

La Fédération européenne des journalistes, réunie en assemblée générale les 11 et 12 mai à La Haye, appelle :

- Le système judiciaire serbe à mener des enquêtes rapides, impartiales, approfondies et efficaces sur tous les cas de meurtres, d'attaques, de harcèlement et d'intimidation contre des journalistes hors ligne et en ligne, en veillant à ce que les auteurs de ces actes ne bénéficient d'aucune impunité ;
- Les hauts représentants du pouvoir exécutif, les membres de l'Assemblée nationale et les autres fonctionnaires de l'État ou des collectivités locales doivent cesser de cibler et d'utiliser des propos abusifs, provoquant ainsi des campagnes de diffamation contre les journalistes d'investigation et indépendants et les médias ;
- Les décideurs doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour que le cadre juridique prévoie les garanties supplémentaires nécessaires pour traiter les procédures judiciaires manifestement infondées ou abusives à l'encontre de la participation publique ;
- Le pouvoir judiciaire doit fournir une formation supplémentaire aux juges afin de renforcer leurs connaissances et leurs capacités à détecter et à traiter les procédures judiciaires manifestement infondées ou abusives à l'encontre de la participation publique.

5. Double statut de l'AFP : double injustice

Déposée par la CFDT-Journalistes, le SNJ et le SNJ-GGT (France)

Tout d'abord, nous tenons à féliciter nos collègues turcs des bureaux locaux de l'AFP d'Istanbul et d'Ankara pour leur grève de 9 jours qui a abouti à des résultats enthousiasmants et concrets : 65% d'augmentation de salaire et d'autres résultats qui montrent que la lutte syndicale unie peut remettre en cause et faire évoluer les inégalités dans notre profession. BRAVO.

Mais la mobilisation des collègues en Turquie est un arbre qui cache la forêt des inégalités : depuis des décennies, les employés des bureaux locaux de l'AFP ont moins de droits, moins de votes, moins de recours, à cause du droit du travail local de chaque pays où le bureau est enregistré.

Les salariés de l'Agence à statut local ou régional sont souvent confrontés à des situations de crise et à des conditions de travail très difficiles, mais dispersés dans des bureaux locaux à travers le monde, ils ont peu de contacts avec les représentants du personnel en France.

Sous contrat local, les salariés de l'AFP ne dépendent pas du droit français, ils ont souvent des salaires beaucoup plus bas, moins de jours de congés et des règles de santé au travail moins strictes (notamment la limitation du travail de nuit).

Ces inégalités entre les contrats de droit français et les contrats de statut local ne sont pas justifiées : ces journalistes ont un niveau d'éducation très élevé, et leurs compétences et expériences professionnelles sont comparables à celles de leurs collègues de droit français.

Les plus précaires sont souvent les précieux reporters de première ligne, comme nous le rappelle la mort de notre jeune collègue Arman Soldin tué cette semaine en Ukraine. Sans ces reporters de première ligne, pas d'AFP, pas d'information internationale dans de nombreux médias français.

Selon la direction de l'AFP, 1 139 personnes sont actuellement employées sous contrat local dans le monde et 1 229 sous contrat de siège. La diversité des situations selon les pays rend la mobilisation globale compliquée.

Mais il est essentiel que l'agence commence à traiter tous ses salariés dans le monde avec égalité.

Nous terminons par une pensée particulière pour Arman Soldin et sa famille. Arman a été tué cette semaine en Ukraine, il avait 32 ans et travaillait comme coordinateur vidéo pour l'AFP.